Mais et de ses adversaires M. Gambetta a vaincu aisément les personnes, il n'a pas vaincu leurs doctrines. Au contraire, les doctrines des radicaux qui raillent son modérantisme, qui incriminent son républicanisme même et qui dénoncent sa tyrannie, n'ont pas cessé de gagner de plus en plus à elles le suffrage universel. Le radicalisme s'était accru dans la chambre ; il s'était introduit dans le gouvernement : les lois et les actes qui forment la triste histoire de la République en 1880 le prouvent éloquemment. Le radicalisme va se fortifier et se multiplier encore dans les municipalités des villes. Eh bien ! si ce progrès continue dans les élections législatives de cette année, quelle sera la politique de M. Gambetta ?

Que fera sa sagesse ? Selon son usage, il voudra amuser la nouvelle ardeur du parti radical par de nouvelles flatteries, par de nouvelles concessions ; et les difficultés, les périls, les maux s'aggraveront de plus en plus. Résister ! M. Gambetta ne l'osera pas, et, l'osât-il, il ne le pourrait pas longtemps ; quand la volonté s'est corrompue, elle vous sert mal et elle ne trouve plus autour de soi que des instruments inefficaces. Nous ne sommes donc pas de ceux qui prennent au sérieux la prophétie familière de Laurier : « Gambetta vous sauvera ; il mitraillera la canaille ; il me l'a dit. » Nous avons peur que ce sauveur providentiel de la République ne soit dépossédé de ses ressources avant l'heure de la crise. En tout cas, nous ne pensons point qu'on verra s'interrompre au profit de M. Gambetta la loi historique qui condamne ces démagogues fameux à se remplacer tour à tour et à disparaître l'un après l'autre, dans le trouble des révolutions dont ils sont les excitateurs ou les ouvriers. A nos yeux, la fortune de M. Gambetta a cessé de grandir et elle commence à rencontrer ses obstacles naturels. Nous plaignons les républicains naïfs et, s'il y en a, les conservateurs crédules qui comptaient sur cette puissance instable, sur ce secours précaire, les uns pour la préservation de la société, les autres pour celle de la République.

LA DERNIÈRE CIRCULAIRE DE M. BARTHÉLÉMY ST-HILAIRE

Nous extrayons d'un excellent article publié par le *Constitutionnel*, à l'occasion de la dernière circulaire de M. Barthélémy Laint-Hilaire, le passage suivant :

La pièce de notre *foreign-office* est étrangement mélancolique, et même sous cet aspect, elle nous semble passer la mesure raisonnable. Le ton manque de virilité. On y sent comme une défaillance déplorable devant la perspective de dangers qui peuvent fort bien n'être qu'imaginaires.

Dans cette veine de pessimisme, M. Barthélémy aurait bien dû marquer de quelques paroles sévères les inspirations imprudentes de ses deux prédécesseurs, M. Waddington et M. de Freycinet. Une grande part du mal actuel vient de ces hommes néfastes.

Ils ont encouragé avec folie les prétentions et les rêves des Grecs, comme si l'orgueil de cette race avait besoin d'excitants. Savez-vous que les Grecs nous considèrent comme leurs obligés ? Leurs journaux l'établissent d'une façon stupéfiante. Ils racontent avec la plus parfaite tranquillité que la France allait être démembrée en 1814, et que ce fut un de leurs compatriotes, Capo d'Istria qui fut son sauveur.

Et d'abord ce Capo d'Istria n'était pas un Grec du tout ; en outre, il n'occupait dans la diplomatie russe que des emplois subalternes.

Mais cette race est ainsi faite. Tout lui appartient ; tout naît d'elle et relève d'elle. Elle est le nombril de la terre, comme disaient ses emphatiques ancêtres. Elle aime à revendiquer pour son compte tous les grands hommes de l'histoire. On ne saurait être un grand homme, si l'on n'a point de sang grec dans les veines.

Les Bonaparte sont des Grecs, la famille *Kalomeri* ; les Médicis sont des Grecs, la famille *Iatri*, du Magne. Vous avez vu quel grotesque tapage ils viennent de faire avec cette Minerve trouvée sur la voie publique !

. . . . . .

Pauvre petit peuple, que des Coumoundouros, des Tricoupis, des Rhangabé, mélangés de quelques *poulo*, conduisent à une ruine sanglante ! Ils dépensent l'argent qu'ils n'ont point à acheter des canons ; et ils ignorent même de quelle façon on s'en sert ; il faut que des employé de la maison Krupp aillent leur expliquer cela. Quel terrible corps de bombardiers nous allons voir ! C'est pitié !

Notre intérêt national est de nous retirer, de nous écarter de cette bagarre, le plus vite et le plus loin que nous pourrons. Pratiquement, la première chose à faire est de provoquer devant les Chambres une vaste et complète discussion du conflit oriental.

La question est plus haute et domine tout intérêt de parti. Il est nécessaire que nos deux Chambres fassent connaître avec éclat les intimes sentiments de la France qui tient à la résolution et à l'espérance formes d'une neutralité absolue, qui a horreur de toute politique imprudemment militante.

Il est nécessaire que nos deux Chambres désavouent tout engagement d'intervention quelconque qui aurait pu être pris par un monsieur quelconque, homme public ou homme privé.

Voilà quel est le devoir urgent de nos représentants, à partir du jour où ils seront *rentrés pour de bon* et décidés à un travail patriotique.

L'Unité nationale publie une conversation, entre un homme politique français et M. Comoundouros.. M. Comoundouros persiste à ne pas vouloir entendre parler d'arbitrage européen. Selon lui, les décisions de la conférence de Berlin sont obligatoires, et l'Europe doit donner à la Grèce ce qu'elle lui a promis.

La Porte, elle, semble plus disposée à accepter l'arbitrage ; elle ne résiste que sur la cession de Janina, de Metzovo et de Larissa, et, s'il faut en croire le *Mémorial diplomatique*, un accord préalable serait déjà conclu sur cette base.

D'après ce qu'on nous écrit de Londres, l'Allemagne l'Autriche Hongrie, la Russie, la France, et l'Italie seraient disposées à reconnaître à la Sublime-Porte la possession des trois villes précitées.

Quant au cabinet anglais, il a déjà concédé Janina et Metzovo ; mais il hésite toujours pour ce qui concerne Larissa. On croit que les négociations dureront encore quelque temps ; mais on a le ferme espoir que l'accord complet des grandes puissances sur tous les détails de cette grave question sera obtenu avant la fin de janvier.

Dès lors, le cabinet d'Athènes, auquel non-seulement la France, mais encore la Russie, recommandent énergiquement la modération, se trouvera en présence de la volonté unanime de l'Europe, situation de nature à l'amener à s'incliner.

LES BASOUTOS

Le *Journal des Débats* donne, d'après un de ses correspondants de Hollande, de curieux détails sur les Basoutos, qui semblent destinés à donner encore du fil à retordre aux Anglais.

Les Basoutos, dans cette croisade contre les Anglais, représentent, sinon la qualité, au moins le nombre.

La nation entière reconnaît la souveraineté de la famille de feu Moshesh ; ce Moshesh, auquel les missionnaires protestants ont fait une grande réputation de bienveillance et d'ouverture d'esprit, était surnommé, et non sans raison, l'Attila des Cafres. A Moshesh a succédé son fils aîné Letsea, chef actuel de toute la nation depuis trois ans, mais abruti par des excès d'eau-de-vie. Toute l'influence est à Lerothodi, l'héritier présomptif, le grand meneur du parti de la guerre. Grand, élancé, dans toute la vigueur de l'âge : trente-six ans, Lerothodi passe pour un habile et vaillant guerrier. Mosoepa ou Mosupha est le plus jeune frère de Letsea, par conséquent l'oncle de Lerothodi ; il est âgé de cinquante ans et a le commandement de la cavalerie ; ses nombreux exploits lui ont fait une grande réputation d'habileté et de bravoure. Lépoquo, fils aîné de Mosoepa, du courage duquel il a, dit-on, hérité, a été élevé à Zonneblœrn, dans l'Institut des Cafres ; il parle couramment l'anglais.

Thœba Bosigo est, comme on le sait, la capitale du pays. La race des Basoutos, que l'on dit pacifique, vouée aux travaux de l'agriculture, est néanmoins préparée à la guerre et à la rapine. Elle a remplacé la zagaie par des fusils que lui ont vendus des marchands anglais, et elle a un vrai culte pour ses armes. L'état de civilisation des Basoutos est assez rudimentaire.

Voici la description d'une cérémonie répugnante et bizarre qui a ouvert la guerre contre les Anglais :

Lerothodi, dans le but de frapper les imaginations et pour pressentir l'issue de la guerre, a convoqué tous les guerriers de la tribu dans l'enceinte de son kraa.. Les femmes en ont été soigneusement écartées. L'assemblée était au grand complet. Le chef des médecins a fait son entrée. Il a aussitôt invité les guerriers à s'emplir la bouche d'eau et à la rejeter dans un immense pot de fer, mêlant la salive du moins courageux à celle du plus courageux. Tous, grâce, à cette opération, sont aussitôt embrasés d'une même ardeur. Tandis que la chaudière bout, un jeune taureau est amené, aussitôt saisi et maintenu par des guerriers. Le docteur, prenant alors un couteau bien aiguisé, dépouille le pied du taureau jusqu'à l'articulation de l'épaule, coupe le pied, en laissant la peau attachée à la bête. Ensuite on apporte un jeune chien qui est aussi tué, dépouillé et dépecé par le docteur qui en jette les morceaux dans le pot de fer où bout la salive, et l'on agite le mélange. Quand ce mets appétissant est prêt, on distribue à chaque guerrier un morceau de chair qui est immédiatement dévoré. Tout cela doit se faire rapidement, car tout dépend de la façon dont se sera comporté le taureau. Vient-il à mourir avant l'achèvement de la cérémonie, le présage est funeste ; si c'est après, la victoire est certaine. Les guerriers défilent ensuite solennellement à travers le village.

NOUVELLES MILITAIRES

Veut-on juger avec quel zèle l'Allemagne travaille à l'organisation de sa flotte ? Il suffit de comparer les deux dates suivantes :

En 1870

La flotte se composait de :
3 frégates cuirassées,
2 corvettes cuirassées,
10 corvettes en bois,
22 canonnières,
1 transport,
2 avisos,
2 remorqueurs,
3 frégates à voiles,
4 bricks à voiles,

En 1883

La flotte comprendra :
14 vaisseaux de ligne, savoir :
8 frégates cuirassées,
6 corvettes cuirassées,
18 canonnières cuirassées pour la défense des côtes,
38 croiseurs, savoir :
20 corvettes,
18 canonnières.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante à tous les chefs de corps et de service :

« Messieurs,

» Mon attention a été appelée sur les difficultés qui résulteront, pendant quelques années, du retrait anticipé, au mois de novembre, des livrets individuels que, d'après les indications contenues dans ces livrets ancien modèle, les hommes de la réserve de l'armée active ne devaient déposer qu'un mois avant la date effective de leur passage dans l'armée territoriale.

» Un certain nombre de ces documents ne seront évidemment pas remis entre les mains des commandants de recrutement dans les délais déterminés (du 15 au 30 novembre) par les nouvelles instructions ministérielles, ce qui est de nature à gêner les opérations d'affectation.

» Pour remédier à ces inconvénients, j'ai décidé que chaque année, du 1er au 10 janvier, les corps d'affectation adresseront aux commandants de recrutement les folios matricules des réservistes devant passer le 1er juillet suivant dans l'armée territoriale. Ces folios seront mis, au préalable, en parfaite concordance avec les livrets matricules qui seront conservés par le corps jusqu'au moment du passage.

» En cas de mobilisation avant le 1er juillet, les folios seraient immédiatement renvoyés aux corps d'affectation par les commandants de recrutement.

» Il convient de modifier en conséquence les troisième, quatrième et cinquième avant-derniers paragraphes de l'article 21 de l'instruction du 28 décembre 1879, en substituant les mots : *Feuillets matricules* à ceux : *Livrets et feuillets matricules.* »

Il a été rendu compte au ministre que plusieurs capitaines-majors de l'armée territoriale ont reçu de certains éditeurs, notamment des Sieurs Rouff et Spiess, éditeurs à Paris, des lettres par lesquelles il leur est demandé de remplir des états indiquant le nom et les adrossesdes officiers et sous-officiers de l'armée territoriale.

Le motif invoqué par ces industriels pour justifier cette commande, est la publication qu'ils comptent faire d'une nouvelle édition de la *France Illustrée* de Malte-Brun, pour laquelle ils voudraient provoquer des souscriptions.

Quel que soit le but des auteurs de la circulaire en question, la conséquence, s'il était répondu à leur proposition, serait de faire connaître à des personnes étrangères à l'armée la composition actuelle des cadres en officiers et en sous officiers de l'armée territoriale ; or, si pour les officiers, l'annuaire peut donner ce renseignement, il ne serait pas sans inconvénient de le publier pour les cadres subalternes.

Le ministre a donc dû inviter de la manière la plus expresse les capitaines majors de l'armée territoriale, ainsi que tous les autres officiers de toutes armes ; placés sous leurs ordres à s'abstenir de donner à qui que ce soit les renseigtements de la nature de ceux dont il s'agit.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Scrutin de Ballottage du 16 Janvier 1881

RÉSULTATS :

CANTON-EST : 3 Conseillers à élire

INSCRITS :

1er B.	2e	3e	4e	5e	Total
900	1174	828	1450	1422	5774

VOTANTS :

	1er B.	2e	3e	4e	5e	Total
	257	355	259	501	477	1849
MM.	—	—	—	—	—	—
Paul FOVEAU	188	301	223	423	416	1556
Achille FLORIN	186	300	217	420	418	1541
Ch. BONNEL	178	300	219	420	394	1511
BOUILLIEZ	40	35	35	51	22	183
LAVANCÉ	40	35	34	52	22	183
LEFEBVRE	41	35	34	52	22	184

MM. Paul Foveau, Achille Florin et Charles Bonnel sont élus. Il y a eu 27 voix diverses et 103 bulletins blancs.

Comme il est facile de le voir par les chiffres que nous publions ci-dessus, le nombre des abstentions a été de 3,925.

TOURCOING

Scrutin de ballottage du 16 janvier 1881

Inscrits 7726; Votants 5909

	1° S.	2e S.	3e S.	4e S.	5e S.	Tot.	
C. VILLERY	509	532	604	454	499	2598	élu
DÉCAMPS	511	533	606	452	496	2598	élu

Bulletins nuls 435

MM. Charles VILLERY et DÉCAMPS sont donc élus conseillers municipaux ; l'élection au second tour de scrutin ayant lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Contre toute attente, le parti radical n'a opposé aucun candidat, aux conservateurs. (Néanmoins les urnes contenaient, quelques centaines de bulletins au nom de MM. Leloir et Dervaux). Avait-il peur d'une seconde défaite très probable ? A-t-il des desseins cachés qui le mettent à même de dédaigner cette nouvelle tentative aux vœux du suffrage universel ? On l'ignore. Toujours est-il qu'il est resté hier, muet, coi, invisible.

Le plus grand calme a présidé à ces élections. Les rues avaient leur physionomie habituelle.

Notre ville se trouve donc en présence d'un Conseil municipal pris entièrement dans la fraction conservatrice. De cette manière, certaines appréhensions que faisait naître la perspective de l'avènement d'une majorité radicale propre à compromettre les intérêts religieux et autres de la cité, sont complètement apaisées au sein de la population.

Nos remerciements aux électeurs.

Lille.

5e Section. — 3 *conseillers à élire.*

Inscrits : 2,280. — Votants : 1,512.

MM.	
J.-B. Desbonnets, cons. sort. oppor.	975
Violette » » »	949
Faucher nouveau »	919
Cambier, radical intransigeant	516
Lecomte » »	425
V. Delerue » »	437

Les trois premiers sont élus.

6e Section. — 2 *conseillers à élire*

Inscrits, 3,246 ; Votants. 1,110.

MM.	
Debièvre, rad. opportuniste,	822
Carton, id.	647
Labis, id.	469
Delebart-Maliet, opportuniste,	429

Les deux premiers sont élus.

7e Section. — 3 *conseillers à élire.*

Inscrits, 3,049 ; Votants, environ 1,800.

MM.			
Ed. Desbonnets, cons. sort. opport.			1,035
Meurein,	id.	id.	1,025
Rigaut,	id.	id.	1,013
Dalbertanson, rad. indépendant,			708
Griffon,	id.		682
Leduc,	id.		723

Les trois premiers sont élus.

Douai

MM. Saphore, républicain, élu
Cavroy, conservateur, élu

Marchiennes

Cinq républicains élus.
Cinq conservateurs élus.

(Lys-lez-Lannoy).

Au scrutin de ballottage, six conseillers municipaux restaient à élire. Comme dimanche dernier, deux listes nettement tranchées se trouvaient en présence. Mais un revirement complet s'était fait dans l'esprit des électeurs, qui avaient eu le temps de réfléchir sur les conséquences qu'aurait eues pour eux l'exclusion du maire et des candidats patronnés par lui.

M. Delannoy et M. Louis Boutemy, qui n'avaient pu passer au premier tour, ont été nommés au deuxième tour par une majorité de plus de 100 voix, c'est-à-dire plus forte que celle obtenue au premier tour par leurs adversaires. Leur liste a passé en entier ; M. Louis Boutemy, le premier élu a réuni 218 voix sur 273 votants.

Le conseil municipal de Lys comprend actuellement 7 membres opposants élus au premier tour, 4 candidats portés sur les 2 listes, et 10 du parti de l'ancien maire. Il suffirait du déplacement d'une seule voix pour rétablir les choses dans leur état primitif.

M. Paul Foveau écrit au *Progrès du Nord* qu'il n'a autorisé personne à le porter comme candidat des Comités dits démocratiques : M. Foveau n'acceptera donc pas plus que M. Achille Florin, dont on a lu hier la lettre fort digne, le mandat qu'on a voulu lui imposer.

Des trois élus d'hier, M. Bonnel reste donc seul.

Le *Progrès du Nord* déclare d'un air pincé que la liste Maillotte n'avait «rien de sérieux». Nous ignorons quels ont été les promoteurs de ces trois candidatures et nous avons constaté avec regret que les bulletins distribués avant-hier soir et hier ne portaient pas de noms d'imprimeur, mais nous trouvons le *Progrès* un peu trop talon rouge. En quoi donc la candidature de M. Agathon Bouilliez dit *Maillotte* était-elle moins «sérieuse» que telle ou telle candidature patronnée, la semaine dernière, par M. Emile Moreau et ses amis ?

M. Bouilliez, dit *Maillotte*, n'est pas un lettré ? on peut désormais compter ceux qui, dans le Conseil, ont des notions bien nettes sur l'orthographe ; il exerce, comme tondeur de chiens, une profession qui ne l'a peut-être pas suffisamment préparé à la vie publique ? Mais ces messieurs les cabaretiers qui vont envahir la Mairie oseraient-ils nous affirmer qu'ils en savent plus que lui sur les choses administratives ? Il n'occupe pas dans la société un rang bien élevé ? Voilà un reproche qui serait assez étrange sous la plume des démocrates du *Progrès* ; Maillotte vaut bien, à ce point de vue encore, beaucoup de leurs plus chers élus.

Et puis Maillotte est un vieux et fervent républicain ; il l'était dès 1848, il l'est encore ; il n'a jamais varié, lui ; il n'a pas courbé le front sous le joug de la tyrannie ; il n'a jamais rien demandé à l'Empire ; on ne l'a pas vu acclamer Napoléon III dans l'espoir d'en obtenir un bout de ruban. Il a toujours été, il est encore un vrai, un pur ; la collectivité ne l'effraie pas ; s'il était arrivé au conseil, on peut bien être sûr qu'il n'aurait pas tripoté dans les adjudications en faveur de ses parents ou amis ; il n'aurait pas cherché à imposer à la ville tel ou tel marché, plus ou moins désavantageux, sur lequel il aurait eu des remises ou des commissions ; il ne se serait pas ingénié à faire tracer des rues ou des boulevards à trouver des terrains pour lesquels il aurait demandé des options.

Non, nous ne savons pas qui a voulu envoyer Maillotte au conseil, mais en y réfléchissant, il est bien sûr qu'au point où nous en sommes venus, Maillotte n'y aurait pas été plus déplacé qu'un autre.

Deux anecdotes sur le Cardinal Archevêque de Cambrai :

En 1807, le cardinal Régnier était au Prytannée de la Flèche ; Napoléon 1er devait y passer ; on mit au concours un discours à adresser à l'Empereur et ce fut celui du jeune élève Regnier qui fut désigné. Quant cet enfant de treize ans eut achevé sa lecture, l'Empereur lui frappa amicablement sur l'épaule et lui dit : « Mon petit ami, tu seras quelque chose : »

Lors des funérailles du prélat on citait les œuvres de charité auxquelles il a attaché son nom ; on rappelait la pauvreté dans laquelle il vécut et mourut ; c'est à telles enseignes que, le 31 décembre dernier, la caisse de l'archevêché était en déficit de six mille francs ; et le député de Valenciennes, M. Louis Legrand, qui demandait dernièrement qu'on épluchât l'emploi de l'indemnité allouée par le conseil général au cardinal Régnier, ignorait sans doute que l'archevêque de Cambrai employait son argent, comme l'oncle du député de Valenciennes l'a fait jadis, en bonnes œuvres et en aumônes de toute sorte.

On a regretté, dit la *Civilisation*, de ne pas voir aux funérailles du cardinal Regnier, un représentant du président de la République. Les principes n'ont pas été observés ; M. Grévy devait y être représenté.

Les assises du département du Nord souvriront à Douai le 1er février 1881 sous la présidence de M. le conseiller Honoré, chevalier de la légion d'honneur.

MM. Poulmaire et Des Etangs siégeront comme assesseurs.

Nous donnerons prochainement la liste des jurés.

Nous publierons aussi le rôle aussitôt qu'il nous sera connu.

Par arrêté préfectoral, M. Alfred Basier, demeurant à Hazebrouck, a été nommé commis appointé de 3e classe, pour être attaché au bureau de M. l'Agent-Voyer principal d'Hazebrouck.

M. Basier, commencera son service à dater du 16 janvier.

Nous apprenons avec plaisir que le frère de M. Dubar de Lille, M. Louis Dubar, interne des Hôpitaux de Paris, ancien élève de l'Ecole de médecine et du Lycée de Lille, a soutenu avec un grand succès mercredi sa thèse de doctorat devant la Faculté de Paris. Il a été reçu avec la note *extrêmement bien* : cette note est la plus élevée qu'on puisse obtenir.

Hier soir, dimanche, le train partant de Lille à 9 h. 1/4 du soir pour Roubaix étant arrivé à cette dernière station, l'arrêt de la machine imprima comme d'habitude un mouvement de recul à tout le train. Dans ce mouvement, les chaînes d'attelage d'un des wagons se brisèrent et le train se partagea en deux, la queue retournant vers Lille.

Il se produisit à ce moment une assez grande confusion. Un grand nombre de voyageurs qui devaient descendre à Roubaix étaient déjà debout et furent jetés pêle-mêle les uns sur les autres.

Heureusement il n'est résulté aucune blessure. Seulement il n'y avait pas, paraît-il, dans la gare de Roubaix de quoi remplacer les chaînes brisées et le train a dû continuer sa route vers Tourcoing, relié tant bien que mal.

Un nommé L.., qui appartient à une excellente famille des environs de Lille, exerçant les fonctions de comptable, s'est suicidé hier, d'un coup de revolver, dans a chambre qu'il habitait, rue Notre-Dame, 67, à Lille.

L'enquête n'a pas encore découvert les motifs de cet acte de folie ou de désespoir.

— CAMBRAI. — L'incendiaire présumé de Sancourt a été écroué jeudi soir à la maison d'arrêt de Cambrai. Ainsi que nous l'avons dit, c'est le berger de M. Leblat, renvoyé par son maître une dizaine d'heures avant le sinistre.

Ce berger nommé R....., était retourné à Marquion le jour des élections. Le lendemain, à neuf heures, il rentrait à la ferme, après avoir bu en route maints petits verres : il se trouvait, comme on dit vulgairement, « légèrement ému. » Pour se parfaire, il abandonna la tâche qui lui avait été tracée par son maître, et, passant par une porte du jardin, il fit plusieurs fois pendant la matinée le trajet de la ferme au cabaret voisin.

M. Leblat s'aperçut de ces allées et venues et lui en témoigna son mécontentement.

« — Si vous n'êtes pas content, dit grossièrement le domestique, faites votre travail vous-même. »

— C'est aussi mon avis, répliqua le patron ; et à partir de ce moment je n'ai plus besoin de vos services. Faites votre paquet et allez-vous-en.

Après le dîner, vers une heure et demie, le berger sortait de la ferme avec ses deux chiens et allait prier le cabaretier B... de les laisser attachés dans sa cour, tandis qu'il irait chercher une place à Abancourt ou Paillencourt.

Mais R.. n'alla pas plus loin que Blécourt. Invité, dans ce village, à prendre part à une régalade donnée à l'occasion des élections, il but jusqu'à 11 heures de la nuit.

Le berger prétend être parti de Blécourt vers dix heures, avoir repassé par Saucourt, et être rentré chez lui à Marquion, à minuit, avec un seul chien, parce que l'autre avait brisé sa chaîne et s'était enfui.

Son dire est démenti par de nombreux témoins qui affirment, avec le cabaretier, l'avoir vu trinquer et boire quelques minutes avant 11 heures.

D'un autre côté, le cabaretier B... dans la cour duquel il avait attaché ses chiens, déclare que l'un avait brisé sa chaîne et s'était échappé, mais que l'autre était encore dans sa cour à dix heures un quart, au moment où il s'apprêtait à dormir.

Le fermier a remarqué, en outre, que l'incendiaire, après avoir escaladé une haie, puis trois murailles, était allé, pour se ménager une sortie, ouvrir une porte fermée chaque soir au verrou et par où avait l'habitude de passer le berger quand il allait au cabaret.

La porte a été trouvée grande ouverte.

Dans la soirée du lundi, vers 8 heures, ce même fermier avait chassé de sa ferme un des chiens du berger, qui avait cherché à y pénétrer. A minuit et demi, quand éclata l'incendie, le chien roux du berger fut encore aperçu près de la ferme.

On voit, d'après ces détails, que ce n'est pas sans des raisons valables, qu'a été ordonnée l'arrestation de R... fortement soupçonné d'être l'auteur de l'incendie considérable dont vient d'être victime un des plus honorables fermiers de Saucourt.

— HAUBOURDIN. — D'ordinaire, les gendres cherchent à gagner les bonnes grâces de leurs futurs beaux-pères, par de bons procédés. Ce n'est pas ce système qu'emploie H. Lurant, âgé de 29 ans, porte-faix. Il y a quelques jours, il venait à une heure du matin, frapper à la porte de Planque, journalier, père de sa future.

Ce dernier croyait que c'était un voyageur qui demandait sa route ; mais dès qu'il reconnut Lurant, il referma sa porte. Cet aimable futur voulant néanmoins entrer, enfonça la porte et de plus, administra une volée de première classe à Planque. On croit qu'il aurait tué sans l'arrivée des voisins.

Planque a porté plainte et Lurant viendra prochainement s'expliquer devant le tribunal

Convois funèbres et Obits

La famille DUFERMONT-SPENCER, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL, qui sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le mardi 18 courant, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DUFERMONT, né à Roubaix, décédé à Barcelone, le 10 janvier 1881, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le mardi 18 janvier 1881, à 10 heures pour le repos des âmes de Monsieur Louis-Joseph DELBERGUE, époux de Dame Joséphine PENNEL, décédée à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans, et de sa fille Philomène DELBERGUE, décédé à Croix, le 1er novembre 1879, à l'âge de 24 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Le drame de la rue Jacob

— Les obsèques de M. le docteur André Poulin ont eu lieu aujourd'hui à midi. Une foule considérable occupait les trottoirs aux abords de la maison mortuaire. Derrière le corbillard, chargé de fleurs et de couronnes, marchaient le frère et le père de l'infortuné jeune homme. On remarquait dans le cortège, très nombreux, MM. Magnin, ministre des finances ; Sadi Carnot, Camille Doucet, Dreyfus, Wittersheim, Hetzel, docteur Laboulbène, Me Lachaud et plusieurs médecins et internes des hôpitaux.

A l'arrière du char étaient suspendues deux immenses couronnes de lilas blanc, camélias, violettes et roses, dont l'une, envoyée par les anciens collègues du docteur Poulin à la Charité, avec cette inscription en lettre d'or : « Les élèves internes en médecine de l'hôpital de la Charité à leur ami André Poulin. »

Le corps a été conduit à l'église Saint-Germain-des-Prés, où une messe a été célébrée, et de là au cimetière Montparnasse, pour y être inhumé dans le caveau de la famille Poullain-Deladreue.

L'état de l'assassin s'est encore amélioré. Il reprend quelque vigueur. Ce matin, le directeur de l'hospice a dû réclamer à nouveau un agent de la sûreté, sur l'avis de M. le docteur Berger, chargé du suppléer M. Gosselin, qui craint une prochaine tentative de suicide.

Jacotin a passé une nuit excellente. On a préparé près de son lit les tampons et les ligatures nécessaires pour conjurer l'hémorragie, dans le cas où l'artère blessée viendrait à se rompre.

Mme Drez est hors de danger. On lui a extrait quelques grains de plomb qui la faisaient souffrir. Le garçon épicier blessé légèrement au mollet est en voie de guérison.

M. Lascoux, juge d'instruction, a interrogé Cubillier hier soir, pendant une heure. Il parle assez facilement maintenant. De l'enquête à laquelle on s'est livré jusqu'ici, il résulte qu'il a agi, non, sous l'influence d'un accès de folie, mais dans un but de vengeance, préméditée depuis l'instant où il a reçu l'ordre de quitter la maison où Cubillier remplissait la fonction de concierge depuis neuf années environ.

—Un violent incendie s'est déclaré hier vers dix heures du soir, dans l'usine de teinturerie et d'apprêt Journé, à Troyes. Le feu a pris naissance dans une pile de coton, dressée non loin d'un poêle au premier étage et s'est propagé avec une rapidité effrayante.

Un bâtiment d'une quarantaine de mètres de long, a été entièrement détruit, ainsi qu'une grande quantité de marchandises et tout l'outillage.

Les pertes sont évaluées à 150,000 fr., elles sont couvertes par une assurance.

— Un incendie a éclaté hier soir, à six heures et demie, dans les appartements de MM. Leroyer-Ducas, confectionneurs, au premier étage de la maison qui porte le n° 27 du boulevard Haussmann, à Paris. En un instant, les flammes avaient acquis une intensité extraordinaire et léchaient les murs de la maison jusqu'aux toits.

Pendant que des gardiens de la paix, sous les ordres de M. Miromemer, officier de paix, organisaient le sauvetage des marchandises, un détachement des pompiers de la rue Blanche attaquaient le feu avec une pompe à bras. Les secours ont été si rapides qu'il n'a pas été nécessaire de mettre en mouvement les pompes à vapeur accourues à la hâte.

MM. Caubet, chef de la police municipale ; Aiguen, juge d'instruction ; Clément, Taylor, commissaires de police, étaient présents. Les dégâts, évaluées à 150,000 fr., consistent en marchandises, meubles brûlés et avaries de l'immeuble. On suppose que des charbons incandescents échappés d'une cheminée ont mis le feu au plancher.

— Un autre incendie, plus considérable que celui du boulevard Haussmann, a éclaté, vers trois heures du matin, dans la fabrique de pianos de M. Elké et Ce, successeur de M. Gouttière, 47, rue de Babylone. Les ateliers, les immeubles, les mobiliers de quelques locataires ont été entièrement consumés. Le feu a pris des proportions si considérables en quelques instants, que de nombreux habitants des maisons voisines ont dû déménager à la hâte.

Les pompiers, venus en grand nombre des postes voisins ont attaqué le feu par la cour de la caserne de Babylone et celle de la fabrique. Jusqu'à sept heures du matin, ils ont travaillé pour s'en rendre maîtres. Une pompe à vapeur a fonctionné jusqu'à midi pour noyer les décombres.

L'eau projetée par la pompe se congelait en retombant sur le sol, et plusieurs pompiers, des gardiens de la paix, des personnes occupées aux chaînes sont tombées en glissant et se sont fait quelques légères contusions. Dans la matinée, la plupart des locataires ont réintégré leur domicile.

Des dégâts ne sont pas encore évalués.

— On mande de Saint-Michel, que le courier de Commercy, porteur des dépêches, qui part tous les jours à trois heures du matin pour arriver à Saint-Mihiel à cinq heures, a été dévalisé dans la nuit de jeudi à vendredi, au moment de son départ de la gare de Commercy.

On suppose que le coffre de la voiture, qui s'ouvre par derrière, a été crocheté à l'aide d'une fausse clef.

Ce n'est qu'en arrivant au bureau de la poste de Lérouville que le conducteur s'est aperçu de la soustraction du sac contenant les dépêches. Une partie des correspondances, et surtout des journaux, ont été trouvés dans les environs de la gare de Commercy, mais la plus grande partie n'a pu encore être retrouvée.

— On s'est trop hâté de déclarer que la victime de l'île Barbe avait été reconnue pour être Mme Collet.

Mme veuve Collet, qui avait, en effet, disparu de Lyon, était, paraît-il, partie pour Chambéry en dissimulant la ville où elle se rendait. Or, le parquet de Chambéry vient de télégraphier au parquet de Lyon que la veuve Collet, est, en effet, à Chambéry et bien vivante.

La justice va donc suivre d'autres pistes indiquées par l'enquête.

— Un incident des plus dramatiques s'est produit vendredi à la gare de la rue Verte, à Rouen, au moment de l'arrivée du train express du Havre, à deux heures après-midi.

En ouvrant la porte d'un coupé, le chef du train aperçut un voyageur étendu sur la banquette et la figure tout en sang. Un revolver gisait à côté de lui. Ce malheureux s'était suicidé, quelques instants auparavant, en se tirant dans la bouche un coup de cette arme, dont la détonation avait à peine été entendue au sortir du tunnel. On a trouvé dans ses poches des papiers indiquant que le suicidé était M. Camille Warenhorst, négociant du Havre, domicilié à Paris, rue Basfroi, âgé de cinquante-cinq ans et deux fois millionnaire.

La cause de ce suicide est, dit le *Havre*, attribué à des chagrins intimes. M. Warenhorst avait épousé en secondes noces une femme dont le mari passait pour avoir été tué pendant la Commune, en 1871. Or il paraît que l'individu qu'on avait cru défunt avait été condamné et transporté à Nouméa. Le *Navarin* l'aurait ramené en France.

Ce retour invraisemblable et terrible aurait plongé M. Warenhorst dans une anxiété d'autant plus poignante que son second mariage était des plus heureux, et